

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **31 Mars 2026**

Délibération n°2026-MAIRIE-027

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois de Mars à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Présents** : ANDRIUZZI Jean-Michel, BODIN Marine, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry, FORESTIER Mathias, LAURENT Julia, LECOURT Didier, LYS Mairie Laurence, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

**Absents excusés** : ROUSSET Alexandre,

**Procurations** : ROUSSET Alexandre, (pouvoir à M ANDRIUZZI Jean-Michel)

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Nb de  
conseillers en  
exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 14

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément aux articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants au sein des divers établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre : syndicats intercommunaux.

Il stipule que les modalités de désignation de ces représentants sont fixées par les dispositions des articles L. 5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont élus au scrutin secret à la majorité absolue :

Convocation le :  
24/03/2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOIRIE :**

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Ludovic RIBIERE	Christian ROQUE
Philippe COQUARD	Alexandre ROUSSET

**SYNDICAT D'AEP VIDOURLE :**

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Didier LECOURT	Ludovic RIBIERE
Jean-Michel ANDRIUZZI	Marine BODIN

**TERRITOIRE ENERGIE – SMEG :**

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Jean-Michel ANDRIUZZI	Thierry COUMANS
Manuela SAUVAIRE	Christian ROQUE

Accusé de réception en préfecture  
030-213001829-20260402-2026-MAIRIE-027-AI  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : 02.04.2026

Affiché le : 02.04.2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD-SOMMIEROIS (SIAHNS) :**

Délégué titulaire :	Délégués suppléants :
Ludovic RIBIERE	Philippe COQUARD
	Christian ROQUE

**SM LENS PIGNEDES :**

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Ludovic RIBIERE	Philippe COQUARD

**VOTE : A l'unanimité des membres présents**

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire



le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
030-213001829-20260402-2026-MAIRIE-027-AI  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026